

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

Accusé de réception en préfecture 02B-212002513-20171124-DEL241117-09- DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-quatre novembre deux mille dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 17/11/2017

Etaient présents : Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Jean ROSSINI ; Ange-Marie MONDOLONI ; René DOMINICI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Régine RIBES RUSAFI ; Aline RUGGERI ; Stéphanie IACOMETTI ; Christian PAOLI ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI ; Sandra CARIA ; Sandrine CHIODI.

Etaient absents : Alain ANGELI ; Maguy ROCCHI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Dominique VILLARD-ANGELI ; Gilbert LENZOTTI ; Céline GHILINI-SUSINI ; François SANTONI.

Etaient représentés : Alain ANGELI était représenté par Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Dominique VILLARD ANGELI était représentée par André ROCCHI ; Maguy ROCCHI était représentée par Stéphanie IACOMETTI.

Secrétaire de séance : Jean-François OTTOMANI.

Nombre de conseillers	
En exercice :	20
Présents :	13
Votants :	16
Absents :	07
dont représentés :	3

DEL241117-09**OBJET : ANNULATION DE LA DELIBERATION DEL250817-04**

La délibération DEL250817-04 en date du 25 août 2017, prise concernant la suppression et la création d'un emploi suite à la réussite d'un examen professionnel comporte des erreurs, engendrant une invalidité de l'acte.

Vu l'article 97 de la loi n°84-53 datée du 26 janvier 1984 modifiée : « *Un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du comité technique sur la base d'un rapport présenté par la collectivité territoriale ou l'établissement public.* »

Cet acte doit donc être annulé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder à l'annulation de la délibération DEL250817-04 en date du 25 août 2017.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à l'annulation de la délibération DEL250817-04 en date du 25 août 2017.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

